

Discours congrès FNTI LILLE 2011

Mes chers(es) collègues,

Comme depuis de nombreuses années l'opportunité m'est donnée de pouvoir vous donner un éclairage sur la situation des taxis et notamment sur le volet social.

Pour la petite histoire un petit village mosellan a subi la mitraille durant deux journées de juillet 1870 ce qui lui valu une expression passée dans le langage commun ; il pleut comme à Gravelotte. C'est bien le sentiment que nous ressentons tous aujourd'hui car attaqués de toute part, rarement nous avons reçu autant de coups.

Ce congrès doit nous permettre de nous ressourcer et repartir au combat pour défendre nos entreprises.

Je distinguerai sans faire un inventaire à la Prévert une liste non exhaustive de plusieurs problèmes;

Les obligations réglementaires.

Les nouvelles formes de concurrence avec les motos taxis, les GIHP, les transports publics ou para-publics subventionnés pour des transports à la demande. Quel but digne d'Attali vise à la création des VTC en lieu et place des grandes remises acceptées par tous ?

Avec taximètres lumineux contestés dans nos rangs mais également interdits dans le Benelux, l'Allemagne ou la Suisse.

Obligation des formations continues

Le manque d'évolution de l'examen du CCCT, la non différenciation pour l'artisan et le salarié et le manque d'unité de valeurs permettant de pouvoir obtenir des équivalences avec d'autres examens, conducteur de Vsl, attestation de transports routiers de personnes ou de marchandises, etc.

L'évolution des formations des VSL et le diplôme d'Etat d'ambulancier

Le statut sclérosé du locataire

Les cartes professionnelles

La détaxe du carburant minorée

L'environnement de nos entreprises

Les contrôles fiscaux, et sociaux

Les relations bancaires et les frais financiers

Les contrôles routiers et les permis à points permis de travailler.

Les concurrences effectuées par les transports à la demande subventionnés.

L'omission des conjoints collaborateurs dans les personnes aptes à conduire un taxi.

Le 0,15% sur la masse salariale profite au soi-disant dialogue social et donne des ressources importantes à parité tant aux syndicats des salariés qu'aux syndicats issus de l'Upa. La Fnti tout autant que nos partenaires FNB sont contre cette taxe valant une cotisation syndicale obligatoire et n'ont pas de retombées. Il faut que les entreprises le sachent, nos adhérents le sont de manière volontaire et la différence est d'importance.

Les politiques des ARS et des Cpm. Les grands groupes d'ambulanciers poussent forts pour mettre en place des plateformes d'appels téléphoniques avec l'aval des ARS. Il faut dire qu'ils ont des atouts dans leur jeu. Par le biais des ambulances et de leur diplôme d'Etat d'ambulancier ils deviennent partenaires de santé, ils créent une formation pour les conducteurs de VSL afin de ne plus se sentir moins aisé dans une comparaison avec les taxis et le CCCT. Après avoir doté leurs

Discours congrès FNTI LILLE 2011

entreprises de nombreux taxis, voire Petites remises, Loti, VTC ou GIHP, ils fanfaronnent en disant que la part de marché des VSL baisse inexorablement par rapport aux Taxis. Ils se permettent de déconsidérer le travail des Taxis qui laisseraient les clients sur les parkings des hôpitaux alors que les VSL offrirait une prestation impeccable avec aide à la marche et accompagnement des patients pour les formalités. Rien ne les arrête dans la démagogie. Le dernier journal CNSA est criant de contre-vérités. La réalité de l'accroissement des dépenses des frais de transports par taxis occasionnés par les entreprises multi services doit être explicitée à chaque réunion. En effet, comment ne pas comprendre que dès lors qu'une prescription médicale de transport prévoit un transport assis professionnalisé l'entrepreneur, quelque soit le véhicule utilisé puisse chercher à facturer au plus cher en fonction de la course réalisée et en jouant sur les différences de méthodes tarifaires.

C'est pourquoi, même si l'imprimante peut être décriée par certains pour différentes raisons, il faut être convaincu que sa diffusion et son application limitera ces transferts de charge sur le dos des taxis et remettra certaines pendules à l'heure. Les ambulanciers dont rien que le nom appliqué au conducteur de Vsl est déjà une gageure présageant de cette application et de leurs moindres possibilités de transfert de facturations prônent la nécessité d'une revalorisation de la tarification Vsl, tout en justifiant de cette différence pour qu'il leurs soit octroyés une plus grande part de marché ! Ubuesque mais efficace car face à leur lobbying, les taxis leur démontrent une diversité de positions, inefficaces.

Aller dans le sens du poil est leur crédo, l'administration veut entendre des fadaises et des promesses du nouveau et des lendemains qui chantent en faisant des soi-disant économies, ils en font. Maintenant qu'ils ont des taxis et des Vsl, il leur reste à éliminer les taxis et les petits ambulanciers ainsi même avec un léger frein sur l'offre pourront goulument profiter de la sécu au grand dam des taxis, mais également des patients et des services hospitaliers, la gueule de bois viendra après pour les organismes sociaux et les ARS.

Alors que nous avons bien travaillé durant plusieurs années pour amener les deux autres fédérations à nos positions sur la nécessité de travailler au taximètre avec la convention cadre en 2008, nous n'avons pas bien maîtrisé le développement des conventions locales. Pourtant où elles ont été bien négociées, comme nous vous y engageons avec des mandats des taxis, nous sortons notre épingle du jeu. Nous pouvons constater une moindre augmentation du nombre de nouveaux taxis lorsque la tarification au taximètre départ station est respectée. Là encore depuis de nombreuses années je vous rappelle la nécessité impérieuse de faire modifier vos arrêtés tarifaires préfectoraux pour intégrer les courses sur appel téléphonique et avec la facturation permettant la facturation de tous les kilomètres parcourus nécessaires à la réalisation d'une course et votre retour en station. Combien ne l'ont pas encore fait et combien se plaignent de la sécu. Qui ne fait que retranscrire dans la convention les termes même de vos arrêtés. Du fait de la non application de ce départ station vous avez des Vsl et des taxis qui partent le matin, tourne en A toute la journée et facture au distancier le soir au bureau ! Cela permet de mettre de nouveaux taxis en circulation dans n'importe quel village, celui-ci devenant taxi de tout un département ! Les dépenses de Taxi explosent et on assiste à une curée sur les Taxis avec des contrôles et des drames humains, car lors de contrôles de cohérence un taxi reste toujours plus vulnérable qu'un groupe multi services qui jouera sur tout un parc de véhicules et de personnels, quitte à mettre sur des factures des salariés en congés ou repos. A ce titre, je vous avais demandé de faire mettre à l'ordre

Discours congrès FNTI LILLE 2011

du jour de votre commission de concertation caisses maladies/taxis, la modification conventionnelle pour inscrire une graduation des sentences disciplinaires, de rien, à avertissement, suspension provisoire de l'ADS (autorisation de stationnement), à la suppression définitive, car actuellement il n'y a que le choix de la relaxe ou de la suspension définitive. La partie professionnelle soit à la présidence cette année soit en 2012, vous avez donc les moyens de mettre ce point à l'ordre du jour même si les relations avec le président des caisses est difficile.

Il faut voir que les départements où l'esprit de la convention cadre est respectée l'évolution des dépenses reste dans un ratio tout à fait raisonnable et bien en deçà des taux d'évolution fixés par l'assemblée nationale. Pour valoriser votre entreprise, je vous incite à suivre notre exemple et à mettre en place une formation avec un médecin des soins palliatifs et de la douleur pour une formation sur la relation avec la personne transportée et savoir être à l'écoute, communiquer, accompagner, gérer les souffrances et espérances. Je vous rappelle que par décret d'août 2009 il a été créé des commissions des pénalités qui maintenant doivent être en place dans tous les départements, à ne pas confondre avec la commission disciplinaire. Pour les pénalités, seul le côté financier est pris en compte pour récupérer des indus, il en découle la demande des sommes dues majorées de 50%. *Je tiens à vous rappeler qu'avec les problèmes de contrôle des prescriptions vous avez intérêt à inciter vos patients à voir avec leur médecin traitant pour utiliser au mieux, l'article L 324-1 du code de la sécurité sociale qui précise que tout soin continu d'une durée prévisible de 6 mois ou plus, quelque soit la gravité et le coût, nécessite un protocole conjoint entre le médecin traitant et le médecin conseil de la sécurité sociale. Je vous rappelle tout l'intérêt d'adhérer à la Coordination Nationale pour la défense des hôpitaux et de l'accès aux soins, car nous avons besoin d'élargir notre mouvement et de trouver des partenariats car tout est lié.*

Il nous faut montrer que les rapports qu'ils soient d'Attali, d'Essartier ou sur les TIH ont été conçus avec de mauvaises bases et surtout ne tiennent aucunement compte de l'efficacité de nos conventions sur les évolutions. Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on sait que Mr ROECKEGHEM faisait paraître au JO le texte de la convention cadre en octobre 2008 et que la lettre de mission à Monsieur Essartier date de novembre 2008 ?!

C'est pourquoi toute la problématique et les solutions visant à créer des plateformes d'appels téléphoniques régionales sont effarantes. Dans le cadre du plan hôpital 2012 et sur la rationalisation des centres de soins certains ambulanciers voient la perte d'un juteux marché de transports inter-hospitaliers. Vous comprendrez que pour compenser ce manque à gagner il veulent développer les centres ambulanciers et monter une cabale en promettant de rationaliser les transports à buts médicaux, à favoriser la télétransmission des prescriptions de transport sur leur plateforme et ainsi verrouiller le libre choix des patients.

IL reste que le Sénat est ébranlé de par des réactions des ruraux qui ne supportent plus les fermetures de gendarmeries, écoles, gares, perceptions, tribunaux, prisons, lignes ferroviaires et routières et hôpitaux, que grâce à nos alertes par manifestations, courriers, entrevues, insertions dans la presse nous montrons que la création d'oligopoles ambulancières dégraderont encore les services auprès des populations car souvent le taxi reste le dernier rempart à l'isolement.

Contre les grands ambulanciers et les décisions des ARS les petits ambulanciers et les Taxis unissent leurs efforts pour contrer les mises en place des plateformes d'appels, même les ATSU s'inquiètent à juste titre de la poussée de grand groupe. Les Directeurs d'hôpitaux et de cliniques informés par nos soins voient bien le piège pour eux. Alors qu'actuellement les Taxis viennent à l'heure prévue amener ou chercher les patients dans les chambres, si le projet se met en place ils

Discours congrès FNTI LILLE 2011

devraient créer des salles d'attente à proximité des accès du bâtiment, faire par leurs employés toutes les formalités administratives et accompagner les patients entre services et salle d'attente. La nouvelle méthode employée par les ARS et gros ambulanciers va dans le sens d'une sectorisation du problème. Ils parlent de traiter le problème de l'urgence pré-hospitalière, des gardes hospitalières et gardes complémentaires et de faire diminuer le nombre d'indisponibilités ambulancières. Afin de garantir la continuité de la prise en charge des patients, notamment pendant les périodes, fixées par arrêté préfectoral, prévues par l'article R.6312-18 du code de la santé publique, l'association des transports sanitaires la plus représentative du département propose au préfet, sur la base du volontariat, un tableau établissant pour chaque jour de l'année la ou les entreprises assurant les urgences pré-hospitalières. Cela peut vous paraître loin de vos préoccupations pourtant comprenez que par ce biais les ARS placeront une personne dans l'association qui changera de nom pour laisser croire qu'il y a une maîtrise publique et donc une impartialité. Le fonctionnement pourra démarrer puis développer le transport assis professionnalisé. Il n'y aura pas de difficultés pour les entreprises dotées d'ambulances qui apporteront Vsl et Taxis, seuls devant la porte resteront les vrais Taxis qui savent encore ce que le mot service ou qualité veut dire. Pour éviter ce mauvais scénario, il faut le comprendre et montrer avec de bons argumentaires qu'avec de bonnes conventions et un tissu artisanal bien structuré on arrive à une bonne cohésion du territoire mais également à des économies car qui fera les petites courses si seuls des grands groupes en zone urbaine ne subsistent ? Et là même Monsieur Essartier écrivait qu'à moyen terme nous assisterions à une faillite inéluctable des petites entreprises et la création d'oligopoles qui amèneraient à une augmentation des coûts. CQFD. Messieurs Didier Eyssartier et Jean-Claude Mallet, conseillers généraux des établissements de santé ont eu comme mission la refonte du modèle économique des transports sanitaires de par Madame BACHELOT alors Ministre de la Santé.

Nous devons collecter toutes les informations sur ces sujets, même si cela vous paraît mineur, les départements et régions sont comme des puzzles et il faut avoir la vision de plusieurs pièces pour entrevoir la finalité d'un tableau. Mieux nous serons informés plus facile pourra être notre réaction et nos propositions pour améliorer notre situation.

Les relations avec notre avocate de par notre Président et membres du bureau, se sont distendues et n'ont pas permis d'avancer sur de nombreux problèmes. Nous aurons une pensée et un vœu de prompt rétablissement envers Jean-Michel Lhôpital qui avait en charge le secteur juridique.

Concernant l'organisation ; Nous pouvons toujours dire que le mal vient de l'autre, en politique c'est l'arabe, le juif, le plombier polonais, pour les taxis il y avait les méchants d'autres fédérations. Mais cela heureusement évolue. Car la division, maintenant quatre fédérations avec de vieilles rancœurs, nous fragilise devant toutes les administrations.

Proposer à quiconque de faire l'unité en leur proposant de venir chez nous serait illusoire.

C'est pourquoi, j'ai fait la proposition de créer une confédération des taxis de France.

Ainsi on prenant garde de faire des statuts préservant l'autorité et l'indépendance de chaque fédération on peut prévoir que des dossiers sur lesquels nous avons un consensus puissent être portés par la confédération et ainsi avoir une voix audible pour nos dirigeants. Pour imaginer ce projet, je peux vous dire que je suis président du CLI Comité de Liaison Inter-consulaire de Haute-Saône. La présidence est tournante. Il n'est pas possible pour moi d'interférer dans la bonne marche de la chambre d'agriculture ou de la chambre de commerce et d'industrie, mais nous présentons ensemble nos vœux du monde économiques et tous les partenaires assistent à un grand

Discours congrès FNTI LILLE 2011

discours à trois voix, je propose un courrier commun par exemple envers les effets dévastateurs des contrôles répétitifs et anxiogènes il est accepté ou amendé et part sous l'égide du CLI avec beaucoup plus de force qu'émis par une seule chambre. Le CLI soutient également les projets de chaque membre si cela convient à chacun, exemple notre CFA centre de formation des apprentis, le parc des expos de la CCI ou l'abattoir de la chambre d'agriculture, Du gagnant-gagnant pour l'ensemble du secteur économique. Et chacun garde son âme et son identité et c'est le sens de ma proposition de confédération.

Nous pouvons constater que des élections vont avoir lieu cet automne et que nous n'avons pas mis en place une politique d'information avec fiche technique permettant à chaque structure départementale de s'insérer dans un schéma de conquête pour placer des taxis dans des endroits clés pour agir. Cela est vrai pour les chambres consulaires (commerce et industrie ou métiers et artisanat) mais également pour URSSAF, RSI, Tribunal des prud'hommes, Tribunal des affaires sanitaires et sociales, ... pour lesquels nous continuerons de subir une politique menée par des gens ne connaissant pas notre problématique !

Nous devons absolument faire de la prospective et mettre en place une politique forte dans ce domaine. Pour ce faire après avoir décidé de notre axe de développement il nous faut établir des partenariats forts mais également durables car les voltes-faces tous les trois ou quatre ans nous desservent tout autant que l'adoubement trop rapide de personnes suivi d'une disgrâce qui ne profite à personne sauf à nous désunir. Nous devons être considérés comme des partenaires fiables et efficaces.

Pour ce faire on ne peut faire l'impasse sur des formations de nos dirigeants syndicaux, que cela soit sur la structuration d'une prise de parole ou sur la détermination d'un arbre des causes permettant de déterminer l'origine d'un problème et donc sa solution.

Je souhaite de manière constante le renforcement de notre fédération et sa structuration pour éviter les ennuis, qu'ils soient avec l'Ordre des experts comptables, fiscaux ou judiciaires.

Je ne cache pas que j'ai voté contre l'obligation d'une formation continue obligatoire pour les taxis, il faut reconnaître que les artisans taxis subissent déjà de nombreux tracasseries et des difficultés liées aux pertes de chiffres d'affaires des entreprises. Cela ne touche pas les salariés. De nouvelles ressources découlent de ces formations, mais on peut constater que cela n'a pas permis une réelle amélioration du travail syndical.

Je pense que le montage financier des fédérations doit être clarifié afin que les locaux appartiennent au syndicat que la structure de formation puisse louer ceux-ci pour les formations. On doit arriver dès cette année à ce que chaque représentant élu qui œuvre pour la défense et a promotion du taxi dans le cadre syndical soit indemnisé d'égale façon, que selon ses compétences il participe à des réunions, négociations ou à des formations. Il ne doit pas y avoir de niches ou de différences, chacun étant nécessaire et utile au fonctionnement de l'entité syndicale dans sa globalité.

Vous trouverez dans une pochette une proposition de garanties négociées avec la MMC qui était déjà un de nos partenaires complémentaire maladie. Vous pourrez constater qu'en plus des garanties antérieures j'ai pu obtenir une garantie décès et une garantie perte d'autonomie. Ces deux produits équivalent à environ 6.5% de la prime et sont intégrés sans modification de prix. De

Discours congrès FNTI LILLE 2011

plus vous noterez que la tarification est celle applicable en 2012 et qu'elle intègre le doublement de la taxe décidée par le gouvernement, car cette taxe passe de 3.5 à 7% !

Concernant les contrats d'assurance liés aux prêts, il y a bien eu une amélioration de la convention AERAS Assurer Emprunter avec un risque Avéré de Santé, mais comme je vous en ai parlé depuis plusieurs années cette convention n'est pas adaptée au monde de l'entreprise et de l'artisanat en particulier. C'est pourquoi, j'essaie de faire admettre l'idée que c'est une nécessité morale mais également un intérêt économique majeur d'avancer sur ce dossier. En effet, un artisan qui investit, même s'il devait succomber rapidement, aura fait tourner l'économie, pérenniser des emplois et améliorer son outil de travail ce qui facilitera une transmission-reprise. Pour ce faire je souhaite que quelque soit l'état de santé de l'artisan sa cotisation d'assurance reste au niveau courant (souvent 0,15%), et que la majoration de prime liée à son état de santé soit mutualisé dans un fonds abondé soit par une aide régionale au développement de l'entreprise artisanale créée dans de nombreuses régions, soit pris en charge dans le cadre des fonds Devecos (développement économique) de l'Etat. Les ressources que l'Etat va encaisser suite à l'investissement et la pérennité des emplois ainsi obtenues justifient et équilibrent cette action.

Bien entendu, que chacun doit être attentif à se protéger et n'oubliez pas de vous couvrir lorsque vous contractez un prêt de prendre un cautionnement de par soit la Socama qui travaille avec le réseau Banques Populaires, soit avec la Siagi avec tout le reste du réseau bancaire.

Un petit mot pour vous parler du médiateur du crédit qui existe dans chaque département. En cas de problème avec votre banquier, vous pouvez parler en toute confidentialité à un tiers de confiance. Dans chaque chambre de Métiers, ces personnes prendront en compte vos besoins et votre situation et s'il n'est pas possible d'améliorer la situation directement à l'aide de leur carnet d'adresses, ils passeront le dossier au médiateur du crédit. Attention, n'attendez pas d'être en cessation de paiement pour agir.

N'oubliez pas que dans de nombreuses régions pour les aides à l'investissement il existe par le biais du Conseil Général des prêts d'honneur ou du Conseil Régional des aides régionales au développement de l'entreprise artisanale. Ces fonds sont souvent des prêts à taux zéro.

Vérifiez si, dans votre secteur, il n'y a pas d'OCMACS (Opération collective de modernisation de l'artisanat du commerce et des services) appelés anciennement ORAC (Opération de revitalisation de l'artisanat et du commerce).

Je souhaite que vous n'oubliez pas lorsque vous avez besoin d'un prêt de l'adosser à une société de caution mutuelle ? Il y a La SOCAMA qui œuvre avec le réseau bancaire des Banques populaires et la SIAGI qui travaille avec l'ensemble des autres banques. Pour ces deux sociétés de caution, qui sont en réalité des mutuelles avec des sociétaires, je suis en bonne discussion pour que les agents économiques des Chambres de Métiers et de l'Artisanat puissent vous accompagner dans le conseil sur vos projets et monter un pré-dossier. Ainsi vous pourrez avoir un préaccord de cautionnement avant d'aller voir le banquier de votre choix.

Je reste à votre disposition pour vos éventuelles questions.

Merci

Bernard DOHM